

• (3.30 p.m.)

Une voix: On a quand même porté atteinte à l'Orateur.

M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. La motion est irrecevable dans sa forme actuelle. Je vais en donner lecture au comité—on comprendra alors pourquoi elle est irrecevable.

Une voix: Pourquoi alors en donner lecture?

M. le président: J'aimerais vous en donner lecture afin que tous les membres du comité puissent comprendre ma décision. Il est proposé par l'honorable M. Macdonald

Que le comité lève la séance et fasse rapport de l'état de la question en vue d'entendre la question de privilège du député d'Okanagan Boundary.

Ma décision porte que la dernière partie de la motion traite d'une question de fond et qu'elle est par conséquent irrecevable.

M. Baldwin: Monsieur le président, pourriez-vous mettre en discussion le premier article inscrit à l'ordre du jour afin que nous sachions ce que le comité des subsides étudiera en premier pour nous préparer dès maintenant?

M. le président: En vertu du Règlement, le gouvernement a le choix de présenter les questions à étudier au comité des subsides et la présidence n'est saisie d'aucune en ce moment. (*Exclamations*)

L'hon. M. Macdonald: Avec tout le respect que je vous dois, j'ai indiqué au greffier de la Chambre que nous allions considérer les crédits de mon collègue, le ministre des Finances.

M. le président: Je m'excuse. On ne m'en a pas encore informé.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je tiens à dire quelques mots sur l'article principal des crédits du ministère des Finances qui est maintenant, je crois, aux mains du comité.

M. le président: A l'ordre s'il vous plaît. Je croyais que le député posait peut-être la question de privilège. Je n'ai pas proclamé officiellement la mise en délibération.

MINISTÈRE DES FINANCES

1. Administration centrale, y compris l'exécution des lois sur les prêts garantis et l'administration du bureau de l'inspecteur général des Banques ainsi que les paiements aux provinces selon le détail des affectations, \$3,970,500.

M. le président: La Chambre se forme en comité des subsides afin d'étudier les crédits

revisés du ministère des Finances pour l'année financière qui se termine le 31 mars 1969. Le crédit figure à la page 138 du Livre bleu, et le détail des affectations, à la page 142.

L'hon. M. Hees: Tout à l'heure, monsieur le président, j'ai demandé au ministre des Finances si, en raison de la hausse marquée de l'excès des dépenses sur les recettes au cours de ces derniers mois, le gouvernement a l'intention de remédier à la situation et de mieux équilibrer recettes et dépenses. Le ministre a répondu, à peu près, que nous ne devons pas trop nous attarder aux déclarations de ce genre, l'essentiel étant; comment le pays se porte-t-il?

L'hon. M. Benson: Oh.

L'hon. M. Hees: N'est-ce pas le cas?

L'hon. M. Benson: Peut-être l'honorable représentant me permettrait-il un mot d'explication. Voici ce que je disais: les chiffres mensuels, à moins qu'ils ne soient ajustés selon les variations saisonnières, peuvent induire en erreur; je n'ai aucune raison de croire que les prévisions budgétaires telles qu'elles figurent au budget pour l'année financière en cours diffèrent sensiblement des chiffres définitifs pour l'ensemble de l'année.

L'hon. M. Hees: Monsieur le président, nous pouvons croire seulement les déclarations que le ministre fait en son propre nom. J'aimerais lire un rapport de la *Presse canadienne* publié samedi dernier. La *Presse canadienne* est, bien entendu, un organisme d'excellente réputation, car il se garde de toute exagération et ne prend pas parti en matière politique. De fait, c'est l'organisme sur lequel tous les journaux canadiens comptent pour obtenir un compte rendu impartial des nouvelles. Voici donc ce que la *Presse canadienne* avait à dire, dans un article sur les dépenses qui dépassent les rentrées, provenant d'Ottawa:

Les dépenses du gouvernement fédéral dépassent déjà les rentrées d'un montant plus élevé qu'en 1967.

Le ministre des Finances, M. E. J. Benson, a donné dans une déclaration des chiffres sur les sept premiers mois de l'année financière en cours qui débutait le 31 mars dernier; ces chiffres révèlent un déficit de 83.1 millions de dollars, c'est-à-dire que les rentrées s'établissent à \$5,392,300,000 et les dépenses à \$5,475,400,000.

Le déficit pour la même période s'élevait l'année dernière à 65.7 millions de dollars, avec des recettes de \$5,009,700,000 et des dépenses de \$5,075,400,000. En octobre de cette année...

Le mois au cours duquel le ministre a fait son exposé budgétaire.

... les dépenses, qui s'élevaient à 911 millions de dollars, excédaient de 51.2 millions les recettes, qui s'élevaient à 859.8 millions. Pendant le même mois, en 1967, le déficit s'élevait à 18.1 millions, avec des dépenses de 750.2 millions et des recettes de \$732.1 millions de dollars.